

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 FEVRIER 2016 – 20h30

Salle de la Vaquelotte

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice	45
Nombre de conseillers présents	30
Nombre de votants	37
Date de la convocation	16 février 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le vingt-six du mois de février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances publiques, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire**.

PRESENTS : M. Richard LETERRIER (Maire),

Antoine AMBROIS, Claude AUGÉARD, Annie BACON, Angéline BERTOT, Laurent BLED, Johanna BRUNET, Fabrice CORNICARD, Nicolas DA GRAÇA, Marc DANNEVILLE, Eric DELAUNEY, Francis DISS, Isabelle GABRIEL, Patrick GAUTIER, Cécile JEANNE, Pierre JOUNOT, Jean-Noël LARONCHE, Annie LECONTE, Bertrand LECONTE, Carine LEE, Régis LERICHEUX, Olivier LUIS, Jean-Louis MATELOT, Valérie MONTRIEUL-XAMENA, Michel NICOLAI, Michel PONTUS, Bernard POTTIER, Jean-Pierre ROMANET, Daniel SAUVEY, Arlette VALOGNES

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Brigitte ALIX (pouvoir à Jean-Louis MATELOT), Germain ALIX (pouvoir à Cécile JEANNE), Emmanuel DUBOST (pouvoir à Jean-Pierre ROMANET), Laurent FOUQUET (pouvoir à Régis LERICHEUX), Françoise NICOLAI (pouvoir à Michel NICOLAI), Nadine POUHIER (pouvoir à Isabelle GABRIEL), Maurice POUTAS (pouvoir à Nicolas DA GRAÇA)

ABSENTS EXCUSES : Marc COCHETEUX, Dominique LEGOUPIL

ABSENTS : Alfred GIMENEZ, Laurent POUHIER, Lydie POUHIER, Morgane ROGER, Jean ROUX, Vincent SAUVEY

Secrétaire de séance : Nicolas DA GRAÇA

Le compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2016 est approuvé par les membres du Conseil Municipal.

M. le Maire informe le conseil municipal de 3 ajouts à l'ordre du jour :

- Modification de la délégation n°8 portant sur le montant de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers
- Modification d'un délégué du SDEM
- Délibération d'accroissement temporaire d'activité

1/ Modification de la délibération n°2016/01/003 du 8 janvier 2016 : Délégation donnée au maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire informe le conseil municipal que le montant indiqué dans la 8^{ème} délégation de la délibération n°2016/01/003 du 8 janvier 2016 est erroné.

En effet, la Préfecture a indiqué que le montant de la délégation n° 8 qui autorise le maire à décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers n'était pas de 10 000.00 € mais de 4 600.00 €.

M. le Maire propose donc de modifier la délégation n°8 et de re-délibérer avec le texte suivant :

8/ de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de modifier la délégation n°8 avec le texte proposé par M. le Maire.

2/ Modification de la délibération D2016/01/008 du 29 janvier 2016 : Syndicat d'Énergie de la Manche – 2 délégués

Lors de la séance du 29 janvier 2016, le Conseil municipal décidait de nommer deux délégués au Syndicat d'Énergie de la Manche. Bernard POTTIER et Daniel SAUVEY ont été nommés.

M. Daniel SAUVEY souhaiterait céder sa place à M. Francis DISS.

M. le Maire propose de modifier la délibération D2016/01/008 du 29 janvier 2016 et de nommer un nouveau délégué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, nomme M. Francis DISS délégué du Syndicat d'Énergie de la Manche en remplacement de M. Daniel SAUVEY.

3/ Personnel communal – Accroissement temporaire d'activité

M. le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir pallier à un accroissement temporaire d'activité ponctuel dans le domaine administratif ou technique, il est nécessaire de prendre une délibération qui permettra de pouvoir embaucher, si le besoin s'en fait sentir, sans avoir à convoquer le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi à temps complet ou incomplet pour un accroissement temporaire d'activité.

4/ Election du maire délégué de Cosqueville

M. le Maire annonce que le conseil municipal va pouvoir procéder à l'élection du maire délégué de Cosqueville.

Mme Angéline BERTOT et Mme Valérie MONTRIEUL-XAMENA sont désignées assesseurs pour procéder au dépouillement du vote.

Après un appel à candidature, M. Claude AUGEARD se porte candidat.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après le vote du dernier conseiller, il est procédé au dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 37

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 36

M. Claude AUGEARD, ayant obtenu 36 voix, a été proclamé maire délégué de Cosqueville et immédiatement installé.

5/ Indemnité du maire délégué de Cosqueville

M. le Maire informe le conseil municipal que l'indemnité qui est versée au maire délégué est obligatoirement à son taux maximum, soit 1178.46€.

Une demande auprès de la Préfecture a été faite de la part de l'élu pour demander s'il y avait possibilité de pouvoir minorer cette indemnité. La réponse de la Préfecture a été négative.

6/ Nomination des membres du CCID

M. le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 29 janvier 2016, les membres titulaires et suppléants au sein du conseil ont été nommés. Restaient à nommer les 4 titulaires et les 4 suppléants extérieurs au conseil municipal.

M. le Maire propose les personnes suivantes :

Titulaires :

- M. Louis HEBERT
- M. Octave LESCELLIERE
- M. Jacques LEFORESTIER
- M. Marc LIARD

Suppléants :

- M. Christophe FOUQUET
- M. Denis BAZIN
- M. Gérard GOUNOUF
- Mme Chantal AUVRAY

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nomination des 4 personnes titulaires et des 4 personnes suppléantes extérieures au conseil municipal.

7/ Contrat Unique d'Insertion

M. le Maire informe le conseil municipal que, suite au départ de l'agent technique de Gouberville au 31 décembre 2015 et l'arrêt de la sous-traitance à Réthoville, il est nécessaire de gonfler les effectifs du service technique, les agents ayant une charge de travail très importante.

Contact a été pris avec Pôle Emploi afin de connaître les conditions de recours à un CUI, la durée possible de travail, le coût, le type de public pouvant prétendre à un contrat et enfin les aides possibles au titre de l'insertion. Pôle Emploi a indiqué qu'une aide possible de 65% jusqu'à la 22^{ème} heure du salaire était possible. Le contrat peut être d'une durée d'un an renouvelable d'une durée identique, la condition étant que l'agent ait accès à une formation.

Une personne a été reçue et devrait prendre son poste au 1^{er} mars 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, compte tenu de la charge de travail des agents du service technique, décide la signature d'une convention avec Pôle Emploi pour un contrat d'un an renouvelable à temps complet et délègue le maire pour la signature de tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier et son renouvellement éventuel. La dépense sera prise en charge en section de fonctionnement du budget communal 2016.

Mme Leconte informe le conseil sur certains propos tenus par des habitants de GOUBERVILLE au sujet d'un manque d'entretien sur le secteur du Haut de la rue à Gouberville et demande si l'agent technique recruté sera détaché sur les communes déléguées. M. Lericheux fait un point sur les travaux déjà réalisés sur Gouberville et informe qu'il n'a pas eu connaissance des dysfonctionnements évoqués.

Le maire, les adjoints et les maires délégués se réunissant tous les jeudis, il invite alors le conseil municipal à faire remonter aux maires délégués toute doléance afin de pouvoir en faire part lors de cette réunion hebdomadaire.

7/ Indemnité de budget et de conseil du trésorier

Le Maire expose au Conseil Municipal que, à chaque début de mandat, il convient de demander au Trésorier de bien vouloir assurer la prestation de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptables de la commune de Vicq sur Mer.

Vu la demande faite par M. Richard LETERRIER, Maire de Vicq sur Mer, auprès de M. François-Xavier LOUVEAU, trésorier, le 25 février 2016,

Vu la réponse favorable de M. François-Xavier LOUVEAU, en date du 25 février 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier à M. Louveau la prestation de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptables de la commune de Vicq sur Mer pour toute la durée du mandat.

8/ Vente de l'école – accord sur la vente – délégation de signature au maire

M. le Maire informe que, suite à la délibération n°2015/12/004 du 4 décembre 2015 de la commune de Cosqueville par laquelle le conseil municipal avait décidé de confier le mandat de vente de gré à gré à Me Godey, Notaire à St Pierre Eglise, une proposition a été reçue.

Le bâtiment a été estimé par le notaire entre 55.000 € et 65.000 €, France Domaine l'a évalué à 41.000€

Le prix de vente a été fixé à 65.000 € et a trouvé acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la vente de gré à gré dudit immeuble aux conditions de prix (65 000 €) et autres prévues et désigne M. le Maire pour signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à l'aboutissement de celle-ci.

9/ Convention SPA

M. le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec la SPA. Chaque commune se doit de signer une convention soit avec une fourrière locale, soit avec la SPA.

Gouberville et Cosqueville avaient déjà une convention avec la SPA. Le montant pour l'année est calculé en fonction du nombre d'habitants. La cotisation pour Vicq sur mer s'élève pour 2016 à 1137.75€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise le maire à procéder à sa signature.

10/ Suppression des poteaux EDF basse tension Hameau Denneret à Cosqueville

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite au changement d'alimentation des balises dans le marais, il est nécessaire de supprimer les poteaux EDF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise EDF à supprimer les poteaux du réseau Basse Tension au Hameau Denneret à Cosqueville.

11/ Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2016

M. le maire rappelle au conseil municipal que, dans le cas où le budget de la collectivité n'a pas encore été adopté, il est possible d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le montant budgétisé des communes de Cosqueville, Gouberville, Néville sur Mer et Réthoville s'élèvent pour les dépenses d'investissement 2015 à 413 502 €
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **15 196 €** (< 25 % x 413 502 € soit 103 375 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Matériel de voirie : 860.00 € : art. 2152
- Matériel de transport : 6990.00 € : art. 2182
- Matériel de bureau et informatique : 7346.00 € : art. 2183

Total : 15 196.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

12/ Rencontre avec La Poste

Une rencontre avec La Poste a eu lieu et il s'avère que la dénomination du « village de l'église » pose souci sur toutes les communes sauf Gouberville.

Il est proposé de mettre un groupe de travail en place afin de renommer les villages de l'église.

Ce groupe de travail sera composé de : M. Jean-Louis MATELOT, Bernard POTTIER, Claude AUGÉARD, Daniel SAUVEY, Fabrice CORNICARD, Michel NICOLAI, Isabelle GABRIEL, Régis LERICHEUX et Richard LETERRIER.

Le groupe de travail se réunira jeudi 10 mars 2016 à 18h30.

13/ Fermeture d'un poste d'enseignant

M. le Maire informe le conseil municipal que la fermeture de poste d'un enseignant à l'école de Cosqueville est confirmée.

Après consultation auprès des parents d'élèves, seulement 7 enfants resteraient en primaire. Le conseil municipal devra se prononcer sur la fermeture de l'école ou non.

14/ Commission Communication

La Commission Communication s'est réunie vendredi 19 février.

Mme Valérie MONTRIEUL et Mr Patrick GAUTIER informe qu'une réflexion sur la création du site internet de Vicq sur Mer est engagée.

Le site de COSQUEVILLE étant toujours opérationnel, il permettra d'assurer le relais dans l'attente de la création du nouveau site.

En plus du site, une page Facebook VICQ SUR MER a été créée par Mme Johanna BRUNET et Mr Oliver LUIS.

Afin de la faire vivre vous pouvez envoyer vos photos ou document à Johanna, Olivier et Valérie
Le prochain bulletin communal est en cours d'élaboration, toutes les informations devraient être récupérées pour la prochaine réunion fixée le 18 mars.

15/ Demande de passage en catastrophe naturelle

Suite à la dernière tempête, M. Bernard POTTIER informe le conseil qu'une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle a été déposée en Préfecture.

Un état des lieux a été fait avec des prises de photos (dune partie, sable arrivé dans le marais).

16/ Travaux en cours

M. Claude Augéard rappelle que, en ce qui concerne les travaux de voirie, toutes les demandes doivent remonter pour la réunion du jeudi. Ils sont listés et réalisés en fonction de l'urgence.

Pour les logements communaux, une expertise est réalisée dès le départ des locataires pour faire un point sur les rénovations à faire.

17/ Affaires diverses

- Finances

M. Jean Louis MATELOT informe qu'une réunion Finances est fixée le 17 mars à 18h30.

Le vote du compte administratif est prévu le vendredi 25 mars à 20h30 et le vote du budget le jeudi 31 mars à 20h30.

- Tracteur

Il est évoqué le changement d'un tracteur par M. Daniel SAUVEY. Un groupe de travail est constitué composé de : M. Michel PONTUS, M. Laurent FOUQUET, M. Laurent BLED, M. Jean-Noël LARONCHE et M. Daniel SAUVEY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus par les membres du conseil municipal.



